

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

TÉLÉGRAMME **DÉPART** EN CLAIR

PARTIE RÉSÉRVÉE POUR L'ACHEMINEMENT

URGENCE

Indicateurs d'acheminement

DE

ORIGINE	N° D'ENREGISTREMENT	Date - Heure - Dépôt - Lettre fuseau

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE

PARTIE RÉSÉRVÉE A L'EXPÉDITEUR

Cocher éventuellement la mention utile		MENTION D'URGENCE (éventuellement)	
VOIES AUTORISÉES	☐		Nom du rédacteur: C G Gilles CORBIN
AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION	☐ X		
À TÉLÉPHONER A L'ARRIVÉE	☐	**IMMEDIAT**	N° de téléphone: 01.49.27.70.16

DE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR – DGPN

A

DCSP-DCPJ-DCRFPN-DCPAF-DCCRS-DRCPN-DCI-IGPN-SDLP-RAID-DCI IT-SNEAS-SCPTS-STSI2-SAILMI-UCLAT-ENSP-INPS

POUR INFO : DGSI – PP – CONSEILLER POLICE (CABMIN)

N° DE TEXTE : DGPN/CAB/EM / 4366 D 02 DEC. 2019

OBJET : **RAPPEL DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES QUI S'IMPOSENT AUX POLICIERS DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DU DROIT DE MANIFESTER EN PRÉVISION DE LA JOURNÉE D'ACTION DU 5 DÉCEMBRE 2019**

DANS LE CADRE DES MOUVEMENTS SOCIAUX PRÉVUS LE 5 DÉCEMBRE 2019, CERTAINES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DE POLICIERS ONT APPELÉ LEURS ADHÉRENTS À PARTICIPER À DIFFÉRENTES ACTIONS, NOTAMMENT AUX ABORDS DES COMMISSARIATS.

VOUS RAPPELLEREZ A VOS EFFECTIFS, LES OBLIGATIONS QUI S'IMPOSENT EN TOUT TEMPS AUX POLICIERS ET NOTAMMENT DANS L'EXERCICE DU DROIT DE MANIFESTER.
AINSI CE DROIT NE PEUT S'EXERCER SUR LE TEMPS DE SERVICE, EN TENUE D'UNIFORME, EN PORTANT LE BRASSARD OU ENCORE EN USANT DES MOYENS DU SERVICE.
IL CONVIENT PAR AILLEURS DE RAPPELER LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R434-29 DU CODE DE DÉONTOLOGIE RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE NEUTRALITÉ, DU DEVOIR DE RÉSERVE, DE LOYAUTÉ A L'ÉGARD DES INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE.
ENFIN, VOUS VEILLEREZ A GARANTIR LE LIBRE ACCÈS DU PUBLIC AUX SERVICES DE POLICE EN CHARGE DE L'ACCUEIL ET DES PLAINTES.

LE PRÉFET DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA POLICE NATIONALE

ÉRIC MORVAN